

REGLEMENT

Concours d'écriture « Graines d'écrivains » 2024-2025

Article 1 :

Concours organisé par l'association *Lire en Pays Autunois*, le Prix "Graines d'écrivains" est ouvert à tous les élèves de niveau CM1-CM2, Collège et Lycée.

Article 2 :

On peut présenter une production individuelle ou collective et participer dans un cadre scolaire avec son établissement ou de sa propre initiative.

Article 3 : Prix et décisions du jury

Chaque sujet fait l'objet d'un prix par niveau. Des prix spéciaux peuvent être attribués.

Ses décisions sont sans appel.

Article 4 : Proclamation des résultats

Les lauréats seront informés personnellement ou par l'intermédiaire de leur établissement scolaire.

Article 5 :

Les textes primés seront édités avec l'aide du Conseil Général dans un recueil disponible sur le stand « Graines d'écrivains » lors de la fête du livre et consultable sur le site de l'association dans ses archives. Si pour des raisons sanitaires ou exceptionnelles, la Fête du livre 2025 n'avait pas lieu, les livrets seront alors envoyés aux lauréats par la voie postale.

Les textes non primés ne seront pas archivés.

Article 6 :

Les lauréats recevront un prix sous la forme d'un **bon d'achat sur la Fête du Livre**. Si la fête du livre n'avait pas lieu, d'autres dispositions seront prises pour récompenser les lauréats.

Article 7 : Présentation des productions :

- Pour les BD et Mangas : 6 pages maximum. Les dessins doivent être **en noir et blanc**. Ils seront **au format PDF et joints à votre inscription en ligne**.

- Les textes seront au **format .doc** : **entre 1 et 3 pages maximum**, police : **Times New Roman**, taille : **12** et sans illustration. Ils seront joints à votre inscription en ligne.

- Toute production écrite ou illustrée portera obligatoirement en en-tête:

- . le **pseudonyme** choisi par le(s) candidat(s) et servant de code pour garantir l'anonymat auprès du jury,
- . le **niveau** (CM1, CM2, 6^e, 5^e, 4^e, 3^e ou lycée),
- . la **mention** « participation individuelle » ou « participation collective »,
- . l'intitulé du **sujet** (1 ou 2) (le sujet choisi doit correspondre au niveau scolaire du candidat),
- . le **titre**.

Toute production présentée autrement sera refusée.

Article 8 : INSCRIPTION

L'inscription se fait via le site www.lireenpaysautunois.fr, dans l'onglet événement, rubrique graines d'écrivains.

L'inscription ne sera valide que si la production du candidat est jointe à celle-ci.

Article 9 :

La participation au Prix « Graines d'écrivains » implique l'acceptation du présent règlement.

La date limite de dépôt des textes et d'inscription est
le 22 FÉVRIER 2025

Pour s'inscrire ou pour tout renseignement :
www.lireenpaysautunois.fr